Académie de Rennes

Densification des bureaux de la DSDEN du Morbihan

VANNES (56)

LOT N°04 AMENAGEMENTS EXTERIEURS

C.C.T.P.

PHASE : DCE

Maître d'ouvrage :

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
Liberté Égalité Fraternité

Académie de Rennes
96, Rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
T : 02 23 21 78 38 / 06 16 29 98 10
Mail : christophe.lepine@ac-rennes.fr

Architectes :

msr ARCHITECTURE

MSR ARCHITECTURE
7, Place Maurice Marchais
56000 Vannes
T : 02 57 62 09 17
Mail : contact@msr-architecture.fr

Economistes de la construction :

107eco Economistes de la construction

107 ECO
PA de Kerdroual – Route de Larmor
56270 PLOEMEUR
T : 02 97 37 40 05
Mail : accueil@107eco.fr

Bureau d'études fluides :

BECOME 56 INGÉNIERIE FLUIDES
RGE OPQIBI HQE PARTENAIRE 2025 / 2026

BECOME56
52, Avenue Paul Duplaix
56000 VANNES
T : 02 97 63 68 49
Mail : contact@become56.fr

DCE
OCTOBRE 2026

SOMMAIRE :

LOT N°04 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS 3

0 GENERALITES 3
0.1 Consistance des travaux 3
0.2 Hypothèses techniques de construction 3
0.3 Matériaux et mise en œuvre 3
0.3.1 Bruits de chantier 3
0.3.2 Salissures du domaine public 3
0.3.3 Niveau du projet 3
0.3.4 Provenance des matériaux 3
0.3.5 Matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels 3
0.3.6 Végétaux 3
0.4 Etudes et prestations complémentaires 4
0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur 4

1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE 5
1.1 SPS ET ÉTUDES 5
1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets 5
1.2 TRAVAUX 5
1.2.1 Travaux 5
1.2.1.1 Pergola en bois 5

2 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE 6

LOT N°04 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

0 GENERALITES

0.1 Consistance des travaux

Outre les demandes particulières et non exhaustives indiquées ci-dessous, ainsi que les fournitures et les prestations prévues au présent CCTP, L'entrepreneur prévoit, au minimum, au présent article de son offre le coût de la consistance des travaux définies dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état" , ainsi que tous les travaux de la profession nécessaires au parfait et complet achèvement des installations et travaux.

0.2 Hypothèses techniques de construction

Les hypothèses techniques de construction propres au présent projet sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.3 Matériaux et mise en œuvre

0.3.1 Bruits de chantier

Les bruits de chantier ne doivent en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur, pour le site considéré.

A défaut de réglementation municipale, les dispositions de la réglementation générale concernant la limitation des nuisances provoquées par les chantiers de travaux, seront strictement applicables.

0.3.2 Salissures du domaine public

Pendant toute la durée des travaux, les voies, trottoirs, etc..., du domaine public, doivent toujours être maintenus en parfait état de propreté.

En cas de non-respect de cette obligation, l'entrepreneur sera seul responsable des conséquences.

0.3.3 Niveau du projet

Niveaux généraux

Les niveaux retenus en hypothèses d'étude sont ceux figurant sur les plans architecte.

Les prix des ouvrages tiennent compte implicitement de leur mise à niveau et comprennent tous les ouvrages nécessaires à un parfait achèvement.

Dans le cas de réseaux réalisés par le présent entrepreneur, ils tiennent compte des niveaux des voiries définitives et des aménagements paysagés.

0.3.4 Provenance des matériaux

Tous les matériaux et matériels sont fournis par l'entrepreneur et sont, avant mise en œuvre, proposé à l'accord du maître d'œuvre en indiquant l'origine et/ou le lieu de fabrication.

Les matériaux présents sur le chantier et qui sont refusés, sont évacués du chantier par l'entrepreneur et à sa charge, dans un délai de 48h maximum.

0.3.5 Matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels doivent bénéficier d'Avis Techniques du CSTB ou du SETRA et être acceptés par la Commission Technique de l'Assurance ARCES.

Les matériaux ne bénéficiant pas d'un Avis Technique du CSTB doivent avoir fait l'objet d'une enquête favorable de la part d'un contrôleur technique, Ils doivent, en outre, bénéficier d'une police particulière d'assurance dont l'attestation est fournie au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage.

0.3.6 Végétaux

Les végétaux proviennent de pépinières situées dans une zone climatique identique au lieu de plantation et l'origine des végétaux est précisée au maître d'œuvre lors de la remise des offres.

Ils sont indemnes de maladies et de parasites pouvant nuire à leur végétation, ne pas présenter d'anomalies, ne pas être desséchés ni être atteints de nécroses ou de blessures.

La plantation autorisée de fin novembre à fin mars, ne doit pas être effectuée en période de gelée, ni lorsque la terre est détrempée par la pluie ou le gel.

Pour chaque végétal, outre la fourniture, la prestation comprend le transport à pied d'œuvre des végétaux, leur déballage, la mise en jauge si nécessaire, la réalisation de réserve sur 60 cm de hauteur pour apport de végétale, l'évacuation des terrassements, le remplissage par de la terre végétale apportée de l'extérieur et la plantation proprement dans un trou adapté aux dimensions des racines.

Chaque végétal, suivant nécessité, est maintenu, à l'aide de collier adapté de type "Toltex", à un tuteur de 3,00 m en châtaignier écorcé et traité sur 1,20 m de hauteur minimum, enfoncé avant plantation de 1,00 m dans le sol.

0.4 Etudes et prestations complémentaires

Les études et prestations complémentaires dues par chaque entrepreneur sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur

Les documents à remettre par chaque entrepreneur sont précisés dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelés dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE

1.1 SPS ET ÉTUDES

1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets

L'entrepreneur prévoit au présent article de son offre le coût des prestations d'installation de chantier, de sécurité, de protection de la santé, des intérêts communs et de la gestion des déchets qui lui sont affectés et définies dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

Localisation :

- *Pour l'ensemble des prestations à la charge du présent entrepreneur suivant PGCSPS et plan d'installation de chantier Architecte*

1.2 TRAVAUX

Validation sur plans EXE :

- Pour l'ensemble des lots, la validation des prestations et dispositions techniques sera effectuée exclusivement sur la base des plans d'exécution (EXE) établis avant réalisation des travaux.

1.2.1 Travaux

1.2.1.1 Pergola en bois

1.2.1.1.1 Pergola en bois Douglas de 4,00 x 3,00 m

Pose de deux pergolas végétalisées comprenant les études d'exécution, la fabrication, la fourniture et la pose de deux pergolas.

Pergola réalisé en bois Douglas avec fabrication et usinage des éléments en bois de France, composé d'une structure porteuse et d'une toiture en lames bois, comprenant :

- poteau:
- lien de contreventement;
- système de broche inox et rondelles EPDM;
- chanfrein en pied de poteau;
- embrèvement;
- assemblages en queue d'aronde;
- barre du dôme;
- chapelle biaise pour drainage de l'eau;
- sablière;
- tête de poteau en pointe de diamante;
- platines de répartitions dimensions en fonction des efforts transmis et de la capacité du support;
- la boulonnerie et la visserie en acier inox ;
- compris retraitement des coupes;
- compris les jardinières (sans le substrat et les végétaux);
- et toutes sujétions.

Nota :

- *Aucun percement, scellement, ancrage ou autre fixation n'est admis.*

Dimensions en hypothèses d'étude, à valider par l'entrepreneur :

- *4 x 3 m, le dimensionnement de la charpente et de ses assemblages sera justifié selon l'Eurocode 5 et son annexe nationale, ou par une solution démontrée équivalente. Les actions climatiques propres au site, notamment le vente et la neige, seront prises en compte.*

Modèle à faire valider par l'Architecte et le Maître d'ouvrage.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *Les belles pergolas de chez SINALLAGMA*

Localisation :

- *Pour les pergolas bois sur la terrasse extérieure au R+3*

2 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE

2.1 PSE AM 01 : Fourniture des végétaux

Fourniture et pose des plantations de végétaux grimpants adaptés à l'exposition et aux conditions du site.
Le choix des essences et leur disposition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre.

Localisation :

- *Pour les pergolas bois sur la terrasse extérieure au R+3*